



ANNEXES OFFICIELLES intégré au règlement de l'Organisation AGCE International pour la mise en œuvre du FESCUNMA 2026, agenda 2030, structurées, juridiquement cohérentes.

ANNEXE 1 – CHARTE ÉTHIQUE

1. Préambule

La présente Charte éthique établit les principes fondamentaux guidant l'ensemble des activités du FESCUNMA. Elle s'impose à l'Organisation, aux participants, sponsors, partenaires, investisseurs, membres du jury et prestataires.

2. Intégrité

Les parties s'engagent à agir avec honnêteté, loyauté et transparence dans toutes les interactions professionnelles.

3. Équité et non-discrimination

Aucune discrimination fondée sur le genre, l'origine, la religion, la situation de handicap, l'opinion ou la nationalité ne sera tolérée.

4. Transparence

Les décisions relatives à la sélection, aux partenariats et aux distinctions sont prises selon des critères objectifs et communiqués de manière claire.

5. Prévention des conflits d'intérêts

Toute situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel doit être déclarée immédiatement à l'Organisation AGCE International.

6. Respect et comportement professionnel

Tout comportement abusif, harcèlement ou atteinte à la dignité d'autrui entraînera des sanctions immédiates.



ANNEXE 2 – MODÈLE DE CONVENTION SPONSOR

1. Parties

Entre :

L'Organisation FESCUNMA – Colloque international AGCE

**Nom : AGCE - ACTION GLOBALE CARITATIVE ET ECONOMIQUE-NUMERIQUE
(AGCE International)**

Téléphone : _____

Adresse : Douala Cameroun

Et

Le Sponsor

Noms et prénoms : : _____

Entreprise : _____

Adresse : _____

Noms du Responsable ou du représentant : _____

Téléphones : _____

2. Objet

La présente convention définit les conditions de partenariat financier ou en nature.

3. Engagements du Sponsor

1. Apport financier ou matériel défini

Le Sponsor s'engage à fournir une contribution conforme aux modalités convenues dans la présente convention. Cette contribution peut prendre la forme d'un apport financier, d'un soutien logistique, d'un don en nature, d'une prestation technique ou de toute autre ressource utile à l'organisation du FESCUNMA – Colloque International AGCE 2026 ou jusqu'à horizon 2030.

Le montant, la nature, le calendrier de versement ou de mise à disposition, ainsi que les conditions spécifiques d'utilisation de cette contribution sont clairement définies dans une clause financière distincte.

Le Sponsor garantit que les fonds ou ressources apportés :

- Proviennent d'activités licites ;
- Ne sont assortis d'aucune condition occulte ou contraire aux objectifs de l'événement ;



- Ne compromettent ni l'indépendance ni l'intégrité de l'Organisation dans son ensemble

Tout retard ou manquement substantiel dans la mise à disposition de l'apport convenu peut entraîner la suspension des avantages liés au sponsoring.

2. Respect de l'indépendance du jury

Le Sponsor reconnaît expressément que le processus de sélection, d'évaluation et d'attribution des distinctions relève exclusivement de l'Organisation et du jury indépendant désigné.

En conséquence, le Sponsor s'interdit :

- Toute tentative d'influence directe ou indirecte sur les membres du jury ;
- Toute pression, sollicitation ou recommandation visant à favoriser un projet ou un participant ;
- Toute intervention dans les délibérations ou décisions finales.

Toute tentative d'ingérence constitue un manquement grave susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la convention, sans préjudice d'éventuelles poursuites.

3. Respect des règles éthiques et anticorruption

Le Sponsor s'engage à respecter strictement les principes éthiques et les normes de lutte contre la corruption applicable au niveau national et international.

À ce titre, il déclare notamment :

- Ne pas offrir, promettre ou accorder d'avantage indu à un membre de l'Organisation, du jury ou à un participant ;
- Ne pas solliciter ou accepter de contrepartie illégitime liée à sa qualité de Sponsor ;
- Mettre en place des dispositifs internes de prévention de la corruption et du blanchiment de capitaux.

En cas de suspicion ou de constat de violation des règles éthiques, l'Organisation se réserve le droit de procéder à toute vérification utile et de mettre fin immédiatement au partenariat.

4. Engagements de l'Organisation AGCE

1. Visibilité institutionnelle selon le niveau de sponsoring

L'Organisation AGCE s'engage à assurer au Sponsor une **visibilité proportionnelle au niveau de son engagement**, conformément aux modalités prévues dans la convention. Cette visibilité peut inclure, mais sans s'y limiter :

- Mention du Sponsor dans les communiqués de presse officiels et publications institutionnelles ;
- Inclusion du nom et du logo dans les supports numériques (site web, plateformes de streaming, newsletters) et imprimés (brochures, programmes, panneaux officiels) ;
- Reconnaissance lors des cérémonies d'ouverture, de clôture ou des événements spéciaux organisés dans le cadre du FESCUNMA – Colloque International AGCE 2026.



L'objectif est de garantir une promotion équitable, transparente et professionnelle, en adéquation avec le niveau de sponsoring convenu.

2. Mention du logo sur supports définis

L'Organisation s'engage à **intégrer le logo du Sponsor** sur les supports de communication officiels définis dans la convention. Cette intégration doit respecter :

- Les dimensions, couleurs et chartes graphiques fournies par le Sponsor ;
- La lisibilité et la mise en valeur appropriées du logo ;
- Les délais de production et de diffusion prévus contractuellement.

L'utilisation du logo du Sponsor à d'autres fins que celles prévues dans la convention requiert un accord préalable écrit de ce dernier.

3. Accès aux espaces convenus

L'Organisation garantit au Sponsor un **accès privilégié aux espaces physiques et/ou virtuels** définis dans le cadre de l'événement, selon le niveau de sponsoring :

- Stands ou emplacements pour présentation des produits, services ou innovations ;
- Accès aux zones de networking, conférences et ateliers ;
- Possibilité d'organiser des rencontres B2B ou des sessions de présentation auprès des participants et investisseurs.

L'accès est soumis aux règles de sécurité, de conformité et d'éthique établies pour le FESCUNMA. Tout manquement aux règles peut entraîner une suspension temporaire ou définitive des privilèges d'accès.

Cette rédaction permet de **clarifier les engagements réciproques**, de sécuriser juridiquement la convention et de renforcer la crédibilité institutionnelle vis-à-vis des sponsors et partenaires internationaux.

5. Indépendance décisionnelle

INDÉPENDANCE DÉCISIONNELLE

1. Principe général

Le Sponsor reconnaît expressément que toutes les décisions relatives au FESCUNMA 2026 – incluant la **sélection des projets**, l'attribution des **prix et distinctions**, ainsi que les **décisions stratégiques** de l'organisation – relèvent **exclusivement de l'Organisation et du jury indépendant** désigné à cet effet.

Cette indépendance décisionnelle constitue un principe fondamental visant à garantir :

- La transparence des processus ;
- L'équité entre les participants ;



- L'intégrité de l'événement et la crédibilité des résultats auprès des investisseurs, partenaires et institutions internationales.

2. Interdictions explicites

Le Sponsor s'interdit formellement :

- Toute tentative de pression, influence ou sollicitation visant à favoriser un projet ou un participant particulier ;
- Toute communication directe avec les membres du jury relative à l'évaluation des projets ;
- Toute intervention dans les délibérations ou décisions finales, qu'elles soient individuelles ou collectives.

Toute violation de ces interdictions constitue un **manquement grave**, pouvant entraîner :

- La résiliation immédiate de la convention de sponsoring ;
- Le retrait des avantages liés au sponsoring ;
- Le signalement aux autorités compétentes, le cas échéant, si les actes constituent des infractions légales.

3. Garanties et contrôle

L'Organisation AGCE met en œuvre des mesures de contrôle afin de garantir cette indépendance, notamment :

- Définition claire des rôles et responsabilités du jury ;
- Procédures de délibération confidentielles et documentées ;
- Traçabilité de toutes les décisions importantes et de leur justification ;
- Vérification de toute tentative d'ingérence rapportée par les participants ou partenaires.

6. Durée

Valable pour l'édition FESCUNMA- Colloque International AGCE 2026.

7. Résiliation

En cas de manquement grave aux obligations contractuelles.

Signature et cachets des parties :

Pour l'organisation AGCE International
Signature du représentant :

Pour le Sponsor
Signature du représentant



ANNEXE 3 – FORMULAIRE DE DÉCLARATION DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (PI)

Je soussigné(e) :

Noms du déclarant _____

Organisation : _____

Déclare :

Être titulaire légitime des droits relatifs au projet présenté.

Que le projet ne porte pas atteinte aux droits de tiers.

Avoir effectué, le cas échéant, les dépôts nécessaires auprès des autorités compétentes.

Assumer l'entière responsabilité en cas de litige.

Signature _____

:

Date : _____

Cachet si c'est une organisation : _____



ANNEXE 4 – ENGAGEMENT ANTICORRUPTION

Le signataire s'engage à :

Respecter les lois nationales et internationales relatives à la lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux.

Ne pas proposer, offrir, solliciter ou accepter d'avantage indu.

Mettre en place des mécanismes internes de prévention.

Coopérer pleinement en cas d'audit ou de vérification.

Toute violation peut entraîner exclusion immédiate et poursuites.

Noms et Prénoms du candidat : _____

Signature : _____ :

Date : _____



ANNEXE 5 – POLITIQUE DÉTAILLÉE DE PROTECTION DES DONNÉES

1. Collecte des données

Les données collectées incluent :

Identité
Coordonnées
Informations professionnelles
Données liées aux projets

2. Finalités

Gestion des inscriptions
Communication institutionnelle
Organisation logistique
Archivage administratif

3. Base légale

Consentement du participant et nécessité contractuelle.

4. Conservation

Les données sont conservées pour la durée strictement nécessaire à l'organisation et aux obligations légales.

5. Sécurité

Mesures techniques et organisationnelles appropriées sont mises en place pour prévenir tout accès non autorisé.

6. Droits des personnes

Droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression, sur demande écrite.

Mention lue et approuvée plus signature :

Noms et Prénoms du candidat : _____

Signature : _____ :

Date : _____



ANNEXE 6 – CODE DE CONDUITE DES INVESTISSEURS

1. Indépendance

Les investisseurs s'engagent à respecter l'autonomie des porteurs de projets.

2. Confidentialité

Toute information reçue lors des pitches ou rencontres B2B est strictement confidentielle.

3. Absence de pression

Aucune pression commerciale abusive ou pratique déloyale ne sera tolérée.

4. Transparence

Les conditions d'investissement proposées doivent être claires, documentées et loyales.

5. Respect des normes légales

Les investisseurs déclarent se conformer aux réglementations financières applicables.

Mention lue et approuvée plus signature :

Noms et Prénoms du candidat : _____

Signature : _____ :

Date : _____



FESCUNMA – COLLOQUE INTERNATIONAL AGCE

ANNEXES OFFICIELLES AU RÈGLEMENT OFFICIEL

Document Annexe au Règlement Général officielle

Édition 2026 agenda 2030 jusqu'à horizon 2035

Date de publication : 18 Février 2026

Référence interne : FESC/ANN/2026/01

ANNEXE 1 CHARTRE ÉTHIQUE

Article 1 – Préambule

La présente Charte éthique définit les principes fondamentaux régissant l'organisation et la participation au FESCUNMA 2026. Elle s'impose à l'ensemble des parties prenantes : Organisation, participants, sponsors, partenaires, investisseurs, jury et prestataires.

Article 2 – Intégrité et probité

Les parties s'engagent à adopter une conduite honnête, transparente et conforme aux standards professionnels internationaux.

Article 3 – Équité et non-discrimination

Toute forme de discrimination, d'exclusion ou de traitement inéquitable est strictement interdite.

Article 4 – Transparence décisionnelle

Les processus de sélection, d'évaluation et d'attribution sont fondés sur des critères objectifs, préalablement établis.

Article 5 – Conflits d'intérêts

Toute situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel doit être immédiatement déclarée à l'Organisation.

Article 6 – Sanctions

Toute violation de la Charte peut entraîner exclusion, retrait d'accréditation ou poursuites.

Signature Organisation AGCE : _____

Date : _____



ANNEXE 2

MODÈLE DE CONVENTION DE SPONSORING

Entre :

L'Organisation AGCE International - FESCUNMA – COLOQUE INTERNATIONAL – AGCE :

Siège Social : Douala - Cameroun - **ARRÊTÉ** N°000277/A/MINAT/SG/DAP/SDLP/SONG/BA du 03 juillet 2025 – **Téléphones et WhatsApp :** +237 694 79 4717 / +237671 40 0930 / +1 (819) 489-0722
E-mail : agce@agce-international.org ; **Site Web :** www.agce-international.org

Représentée par : _____

Et

Le Sponsor : _____

Représenté par : _____

Article 1 – Objet

Définition des conditions de partenariat financier ou en nature.

Article 2 – Engagements du Sponsor

Apport financier ou matériel : _____

Respect de l'indépendance du jury

Respect des normes éthiques et anticorruption

Article 3 – Engagements de l'Organisation

Visibilité institutionnelle (logo, supports officiels)

Accès aux espaces définis

Mention dans communications officielles

Article 4 – Indépendance

Le sponsor ne peut influencer les décisions de sélection ou d'attribution.

Article 5 – Durée

Valable pour l'édition 2026.

Article 6 – Résiliation

En cas de manquement grave ou violation contractuelle.

Fait à : _____ Le : _____

Signatures :

Organisation : _____

Sponsor : _____



ANNEXE 3

FORMULAIRE DE DÉCLARATION DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Nom du participant : _____

Organisation : _____

Titre du projet : _____

Je déclare :

- ☐ Être titulaire légitime des droits relatifs au projet présenté
- ☐ Que le projet ne viole aucun droit de tiers
- ☐ Avoir effectué les démarches de protection nécessaires
- ☐ Assumer toute responsabilité en cas de litige

Date : _____

Signature : _____



ANNEXE 4

ENGAGEMENT ANTICORRUPTION

Le signataire s'engage à :

Respecter les lois anticorruption et anti-blanchiment applicables

Ne pas offrir ou accepter d'avantage indu

Mettre en œuvre des mécanismes internes de prévention

Coopérer avec toute procédure de vérification

Toute violation entraînera exclusion immédiate.

Nom : _____

Fonction : _____

Signature : _____

Date : _____



ANNEXE 5

POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES

Article 1 – Données collectées

Identité, coordonnées, informations professionnelles, données relatives aux projets.

Article 2 – Finalités

Gestion administrative
Organisation logistique
Communication institutionnelle
Archivage légal

Article 3 – Base juridique

Consentement du participant et nécessité contractuelle.

Article 4 – Conservation

Les données sont conservées pour la durée nécessaire aux obligations légales et organisationnelles.

Article 5 – Sécurité

Mesures techniques et organisationnelles garantissant la confidentialité.

Article 6 – Droits des personnes

Droit d'accès, rectification, opposition et suppression sur demande écrite.

Contact Délégué à la protection des données : _____

Mention lue et approuvée plus signature :

Noms et Prénoms du candidat : _____

Signature : _____ :

Date : _____



ANNEXE 6

CODE DE CONDUITE DES INVESTISSEURS

Article 1 – Confidentialité

Toute information reçue est strictement confidentielle.

Article 2 – Indépendance

Respect de l'autonomie décisionnelle des porteurs de projets.

Article 3 – Transparence

Les conditions d'investissement doivent être claires et documentées.

Article 4 – Absence de pression abusive

Toute pratique coercitive est interdite.

Article 5 – Conformité réglementaire

Les investisseurs déclarent respecter les lois financières applicables.

Nom Investisseur : _____

Signature : _____

Date : _____

Cachet de l'investisseur : _____

FORMULE DE CLÔTURE DES ANNEXES

Les présentes annexes font partie intégrante du règlement intérieur officiel de l'ONG AGCE International et du FESCUNMA - Colloque international AGCE 2026 agenda 2030 jusqu'à horizon 2035 et ont la même valeur juridique.